



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

**Convention Ville de Niort/ASFODEP prêt de livres de la Bibliothèque  
Municipale - Antenne Enseignement Supérieur à l'ASFODEP**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99090

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Enseignement Secondaire et Supérieur**

**Convention Ville de Niort/ASFODEP prêt de livres de la  
Bibliothèque Municipale - Antenne Enseignement Supérieur à  
l'ASFODEP**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les formateurs de l'ASFODEP ont besoin, dans le cadre de leur enseignement spécialisé, d'utiliser des ouvrages de l'antenne "Enseignement Supérieur" de la Bibliothèque Municipale installée au Centre Du Guesclin et demande l'accès au prêt de ces documents.

Actuellement, du fait de sa spécialisation de bibliothèque associée à l'Université, l'antenne "Enseignement Supérieur" de la Bibliothèque Municipale ne prête des documents qu'aux étudiants et aux enseignants universitaires.

Cependant, par ses activités de formation dispensées au Centre Municipal Du Guesclin, l'ASFODEP pourrait bénéficier pour son personnel enseignant permanent de l'accès au prêt de livres spécialisés gérés par l'antenne "Enseignement Supérieur" de la Bibliothèque Municipale.

Une convention conclue entre la Ville de Niort et l'ASFODEP préciserait les modalités de ce service, à savoir :

- le respect du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale, antenne "Enseignement Supérieur".
- une participation financière facturée à l'ASFODEP pour chacune des inscriptions enregistrées
- le montant de cette participation aligné sur celui du droit d'inscription demandé aux étudiants : 134 F pour 1999.

Les recettes seront inscrites au budget municipal et imputées à l'article 92231.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la convention Ville de Niort/ASFODEP,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

*(M. Alain BAUDIN, Directeur de l'ASFODEP, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)